



**Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière**

**Déclaration du SNUDI FO Manche au CSA-SD du 6 février 2024**

**Contact : [snudifo50@gmail.com](mailto:snudifo50@gmail.com) 07 82 97 25 81**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie Dasen de la Manche,

Le niveau du mépris affiché par certains des dirigeants mériterait-il une médaille ?

Envisagez-vous le patron d'une grande marque déclarer publiquement qu'il ne consomme pas les produits de sa marque mais qu'il a personnellement recouru à la marque concurrente parce qu'il les trouve meilleurs ?

Les mots ont de l'importance... Quand la toute dernière ministre de l'Education nationale confie publiquement qu'il y a un « paquet d'heures pas sérieusement remplacées dans l'école publique », la dernière ministre donne caution à l'utilisation abusive par les médias du terme « absentéisme », alors qu'il faudrait parler d' « absences non remplacées », en focalisant sur le manque de moyens de remplacement.

Remettons les choses en perspective. Ce ne sont pas des chiffres inventés par FO, ce n'est pas une posture syndicale, c'est la Cour des comptes a mené cette évaluation : les enseignants sont moins absents que les autres professions avec 2,6% d'absences pour les enseignants contre 3,2 % dans la fonction publique d'Etat hors enseignants, 5,1 % dans la fonction publique territoriale, 4,6 % dans la fonction hospitalière et 3,9 % dans le secteur privé.

Poursuivons la mise en perspective...

- le ministre Blanquer a supprimé plus de 7900 postes (équivalent à 166 collèges),
- le ministre Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023,
- le ministre Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants rien que dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.

Rappelons que dans la Manche la brigade départementale de remplacement du premier degré a été mutilée de 20 postes, plus de 10% de suppressions, en plein Covid (RS 2020). Cela conduit à remettre en cause le droit à s'absenter pour l'exercice d'un mandat syndical ou d'élu local, certaines décharges de direction, et le remplacement pour les stages sur candidature individuelle ou public désigné. On ne peut accepter que les postes de brigades servent de variable d'ajustement pour la carte scolaire.

Le budget 2024 continue aussi à favoriser l'enseignement privé : selon Bercy, la hausse des crédits est de 4,6% dans le premier degré public contre 6,7% pour le privé.

Notre gouvernement a « généreusement » augmenté le traitement des fonctionnaires de 5 points d'indice mensuels, soit une vingtaine d'euros nets. Pratiquement en même temps, les députés connaissent une hausse de mensuelle nette de... 300€, et les sénateurs de 700€ !

De qui se moque-t-on ?

Le Pacte, fondé sur le principe du « travailler plus pour gagner un peu plus », ne répond pas à l'exigence d'une revalorisation d'ensemble, c'est une atteinte aux statuts, avec, sur le terrain, dans la Manche, une culpabilisation de professeurs des écoles qui nous a été remontée : « *pour que vos PE volontaires puissent faire du soutien ou stages de remise à niveau aux CM1-CM2, il faut des volontaires pour le soutien aux 6e* ».

Nouvelle provocation, nous apprenions la semaine dernière que près de 300 millions d'euros du budget 2024 ne seront pas utilisés par la ministre et rendus à Bercy, alors que 650 postes sont supprimés dans les écoles, que l'on refuse nos augmentations légitimes de salaires, qu'on organise dans toute la fonction publique un tassement des grilles salariales, que les AESH sont maintenus sous le seuil de pauvreté, et que l'acte 2 de l'école inclusive vient démanteler un peu plus l'enseignement spécialisé.

Parler de priorité au primaire et souligner le gel des suppressions de postes, c'est occulter qu'à travers les dédoublements et les plafonnements forcés, l'administration remet en question chaque année encore un peu plus la liberté pédagogique et l'expertise des professeurs des écoles : nous passons d'enseignants qualifiés il y a peu dans les IUFM d'« ingénieurs de l'éducation » à des enseignants soumis à des injonctions hiérarchiques et seulement chargés de la *mise en oeuvre* d'une ingénierie de l'éducation qui leur est imposée.

Les documents préparatoires que vous soumettez aujourd'hui au Comité social d'administration indiquent quarante-cinq fermetures de classes pour huit ouvertures et une classe provisoire maintenue (Domjean). En termes de conditions de travail et d'organisation, de nombres de classes, cela ne ferait pas un bilan de  $45-9 = 36$  fermetures ; en effet 5 des 8 ouvertures envisagées bénéficiaient déjà cette année 2023-2024 d'une classe provisoire, et une école, Domjean, aurait sa classe provisoire reconduite. **Le bilan du département serait en réalité un solde négatif de 42 classes en moins.**

Alors que le Rectorat demande un solde de -23 postes, pourquoi mettre les équipes, les territoires autant sous pression ?

Notre dernière ministre, qui décidément cumule les fonctions (Education nationale, Jeunesse, Sports, Jeux olympiques, Jeux paralympiques), ce qui ne laisse pas d'inquiéter au sujet du traitement qui sera réservé par le ministère à l'Éducation nationale, accumule également les maladresses les provocations, faisant également preuve d'absences au sujet des réalités que connaît notre profession, comme les absences des personnels enseignants.

Après une journée de grève et de mobilisation à Paris le 25 janvier sur la question des moyens alloués à l'inclusion et à l'enseignement spécialisé, après une grève fortement suivie jeudi 1er février, **les acteurs du système éducatif français sont aujourd'hui appelés à la mobilisation et à la grève par une large intersyndicale.** Le problème des rémunérations, l'accumulation des contre-réformes et les conditions de travail sont au cœur du mécontentement, et les enseignants du premier degré sont largement concernés et solidaires de la mobilisation d'aujourd'hui. Le SNUDI FO Manche rappelle que **les revendications sont toujours là.**